

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six octobre, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHILIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : Roseline PHILIPART, Pascal LALLEMAND, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Thierry PINEAU, Gérard GALLARD, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Mélanie PETITEAU, Yvon BOUDEAU, Stéphane BARBARIT, Marie-Jeanne GODET, Séverine RIPOCHE, Delphine MERLET

Absents ou excusés : Alain CHENOIR qui a donné pouvoir à Florence de CHABOT, Sandra GODET qui a donné pouvoir à Marie-Jeanne GODET, Patrice ROUSSELOT, Mélanie LOIZEAU, Sonia CHENOUARD et Clément RECROSIO

Date de convocation : 18 octobre 2023

Mme Séverine RIPOCHE a été désignée secrétaire de séance

N°1/26-10-23

ATTRIBUTION DE MARCHÉ - Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement et d'extension des vestiaires foot – AUTORISATION DE SIGNATURE

La commune de Vendrennes envisage de procéder à un réaménagement et une extension des vestiaires foot.

Compte-tenu de l'état actuel des locaux et des besoins des associations utilisatrices, les travaux consisteront en la construction et au réaménagement de quatre vestiaires/douches pour les joueurs, deux vestiaires/douches pour les arbitres, un bloc sanitaire pour les joueurs, un bloc sanitaire pour le public, un club house avec un bar et une réserve, un bureau pour le délégué, les éducateurs et espace médical, un rangement pour le matériel, un local d'entretien, un préau avec un bar extérieur.

Une consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée le 12 septembre 2023 pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de réaménagement et d'extension des vestiaires foot.

Le marché est composé d'un lot unique et d'une tranche unique

La mission de maîtrise d'œuvre est une mission de base étendue à l'élément de mission complémentaire OPC

Une publicité a été réalisée dans le journal d'annonces légales Ouest France 85 et le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur Marchés-Sécurisés.fr. La date limite de remise des offres était fixée au 9 octobre à 12h00.

Le dossier de consultation a été retiré par 46 entreprises. 9 offres au format électronique ont été remises dans le délai imparti.

Les offres ont été analysées par le service Conduite d'Opérations Bâtiment de la Communauté de Communes de Pays des Herbiers

La commission MAPA réunie le 23 octobre 2023, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé de classer les offres et d'attribuer le marché à l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par M. Frédéric FONTENEAU pour un forfait provisoire de rémunération de 44 640 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4

Vu la décision de la commission MAPA du 23 octobre 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés par un vote à mains levées :

- Autorise Mme le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre tel qu'il a été attribué conformément au classement opéré par la Commission MAPA du 23 octobre 2023, et à signer toutes les pièces relatives à son exécution

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus

Le 27 octobre 2023

Le Maire

Roseline PHILIPART



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Île Gloriette – NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État